

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 5

Artikel: Les soldats de l'Indépendance
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 30 janvier 1915 : Les soldats de l'Indépendance. — Les Nouveaux du village (V. F.). — Le fourrier suisse. — Lourena et lou tzachao (Davi dao Feliet). — L'avant dernière visite de Guillaume II à la Suisse (Racontady). — Une vieille histoire (P. à J.).

LES NOUVEL-ANS DU VILLAGE¹

V.

Le cinquième et dernier cahier de F. Corboz est le plus copieux de tous. Outre deux morceaux en patois — la chanson de « l'Abai de Gauze » et une excellente saynète intitulée « La visite nocturne » — il contient le procès-verbal en dix-sept pages de la « session ordinaire du Grand Sénat de la tour de Gourze ».

Le président de ce corps illustre, M. Ignace Dzintli, communique à l'assemblée une pétition signée par 29,982 filles. Elles rendent justice aux vues du législateur qui leur accorda « l'initiative, deux fois par semaine, en matière de relations d'amour » ; elles le remercient d'avoir promulgué une loi punissant d'une amende tout homme resté célibataire à 30 ans ou le contraignant à des corvées pour la reconstruction de la tour. Grâce à ces mesures, on vit éclore « de grandes jouissances physiques et morales », disent ces demoiselles ; mais, hélas ! les garçons sont retombés dans leur indifférence ; pour les en tirer, il n'y a qu'un moyen : rendre le mariage obligatoire ! Que le Sénat de Gourze veuille bien l'adopter, et il fera pour toujours le bonheur du genre humain.

Cette requête passionnée est datée de « Soufrotton », le 1^{er} janvier 1844.

Le Sénat s'en occupera-t-il séance tenante ou la renverra-t-il à la prochaine session ? Les avis sont partagés. Résumons-les brièvement :

M. Piston, Jean-Marc : — Il me semble que le moment n'est pas opportun pour s'occuper d'une affaire aussi délicate. Ce n'est pas quand les passions divisées s'entrechoquent qu'il faut juger les opinions. Les temps viendront où un rapprochement fécond sera l'œuvre de notre sagesse et de notre prudence ; la patrie n'est pas encore dans un état si désespéré que nous soyons forcés de faire l'application des lois de remonte. Pour quant à moi, je vote pour l'ajournement.

M. Tzinpourio, Jean : — Quand on veut avoir du feu, il ne faut pas attendre que la lampe soit éteinte. Se prononcer pour l'ajournement, c'est nous montrer hostiles à tous les célibataires ; c'est porter la mort au sein de l'ambulance. Jugez un peu dans quel état vous jetteriez infailliblement ces pauvres malheureuses desséchées par les larmes du désespoir, si vous vous abandonniez à de telles injustices !... Je vote pour l'entrée en discussion.

M. Nonfeu, Barthelémy : — Les vieux célibataires sont comme l'eau stagnante : plus elle vieillit et plus elle répand son odeur infecte. Il vaut beaucoup mieux en finir que de s'exposer à recevoir des plaintes encore plus amères. Il est temps d'ailleurs de mettre un frein à ces désordres qui nous déshonorent. Je repousse l'ajournement.

L'entrée en matière est votée à une grande majorité et le Sénat passe au débat sur la demande même de ces demoiselles. Les orateurs font assaut d'éloquence, et, si le cadre de ce journal nous le permettait, nous reproduirions tout au long leurs plaisants discours. En voici les passages les plus saillants :

M. Inludzo, Bénédict : — Repousserez-vous la demande des pétitionnaires ? Non, les lois de la nature s'y opposent, vous rendrez le mariage obligatoire pour tous. Je vous le demande, messieurs, par pitié pour ces vieux garçons blanchis sous le poids de leurs douleurs ; je vous le demande pour le bien de mon pays, dont la population dégénère et s'abâtardit ; vous ne provoquerez pas sa ruine, vous ne serez pas insensibles à la voix de trente mille agonisantes.

M. Piston, Jean-Marc : — Est-il possible qu'il se trouve des hommes assez efféminés pour oser prendre en considération des demandes aussi absurdes ! On crie à l'arbitraire ; on invoque les lois de la nature, et quelles lois ! La femme, tirée d'une fraction de l'homme, lui doit être assujettie. Créer des lois rendant le mariage obligatoire, c'est la sortir de l'état de soumission dans lequel la nature par sa grande sagesse a voulu la placer... Adhézerez-vous à leur demande ? Mais, aussitôt enivrées de leur victoire, les femmes écraseront les pauvres maris, qui ne pourront résister aux pièges nombreux qu'elles ne manqueront pas de leur tendre.

M. Tzinpourio, Jean : — La demande des pétitionnaires est d'autant plus fondée qu'elles ne réclament que l'usufruit de leur propriété. Nous ne pouvons le leur refuser. Et d'ailleurs ne travaillons pas avec plus de courage sur sa propriété que sur celle d'autrui ! Pourquoi entraverions-nous donc la marche de cette branche de l'agriculture ?... Cependant, par des considérations tirées d'une longue expérience, et afin d'arriver à des résultats satisfaisants, je propose de ne rendre le mariage obligatoire que dès l'âge de 23 ans révolus.

M. Tintamare, Dominique : — Rendre le mariage obligatoire pour tous, c'est jeter des fondements au milieu de la mer. Et puis, messieurs, pour se marier il faut de l'argent : celui qui n'a pas dix batz dans sa poche ne pourra pas acheter tout ce qu'exige en ce moment de promesses une fille un peu bien mise : habillements en tout genre, bijoux, présents pour bénédiction de nocces, etc. Vous le forcerez à faire des dettes, les embarras financiers irriteront sa femme, sa maison ne sera plus pour lui qu'un objet d'effroi, il ne pourra s'en approcher sans que le procureur ne soit sur le seuil de sa porte et le démon au haut des escaliers.

M. Passaperto, Zacharie : — Pour se marier, il n'est pas nécessaire d'être chargé d'or : les meilleurs présents de nocces ne sont pas toujours ceux qu'on achète chez les bijoutiers, il en est d'autres moins coûteux et qui ne font pas moins plaisir... On vous a proposé de ne rendre le mariage obligatoire qu'à partir de 23 ans. Laissez-vous, messieurs, le plus bel âge du célibat se consumer dans la mollesse et la convoitise ? Je ne le pense pas : un sol vierge est beaucoup plus propre pour certaines productions qu'un terrain usé. Il ne faut pas attendre d'y voir naître de mauvaises plantes avant de l'ensemencer. Vous rendrez le mariage obligatoire dès l'âge de 16 ans.

M. Panelé, Balthazar : — Il vaudrait beaucoup mieux adopter les lois orientales, prendre autant de femmes qu'on pourrait nourrir. J'ai l'honneur, messieurs, de vous en faire la proposition. Ce serait le plus sûr moyen de calmer les passions et aussi d'avoir des épouses parfaites ; il y aurait entre elles rivalité de zèle et de complaisance, ce serait à qui pourrait le mieux faire, on les aurait comme on les demande : douces, affables, propres, bien mises, gracieuses, bonnes à faire palpiter le cœur le plus dur du désir de ne pouvoir toutes les embrasser à la fois.



Les soldats de l'Indépendance.

On a célébré dimanche dernier, 24 janvier, l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance vaudoise (24 janvier 1798). Dès le petit jour, le drapeau vert de la République lémanique a flotté à la fenêtre de la maison Morin, place Palud, où siégea jadis le Comité de réunion qui décréta, il y a 117 ans, notre indépendance.

A ce propos, nous devons à l'obligeance de M. Léon Martinet, éditeur, Lausanne, de pouvoir publier le cliché ci-dessus, emprunté au bel ouvrage : *Les Milices vaudoises*, par le major Frédéric Amiguet, et illustré par MM. le Dr René Meylan (un collaborateur du *Conteur*) et René Amiguet.

Ce cliché représente un capitaine d'infanterie des troupes helvétiques, en 1798. Voici la description de l'uniforme : *Uniforme bleu, parements, liserés et passepoils rouges, gilet jaune, boutons blancs, coiffure en feutre noir troussée d'un côté, panache rouge.*

¹ Voir le *Conteur* du 26 décembre 1914, 2, 9 et 23 janvier 1915.